

Certification professionnelle pour adultes : « déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle » – état d'avancement des travaux

Berne, le 26 septembre 2023 – adopté par la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) pour prise de connaissance par les participants au Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2023

1 Contexte

1.1 Encouragement de la certification professionnelle pour adultes

Depuis 2014, la formation professionnelle initiale met l'accent sur l'encouragement de la certification professionnelle pour adultes (CPA). Ce domaine est en effet un champ d'action prioritaire des partenaires de la formation professionnelle – Confédération, cantons et organisations du monde du travail (Ortra) –, qui œuvrent, dans leur périmètre de responsabilité, à l'amélioration des conditions-cadres de la certification professionnelle pour adultes.

En 2022, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a procédé à un examen global des différentes mesures déployées ces dernières années en matière d'encouragement de la CPA. Elle en a conclu qu'un certain nombre de progrès avaient été réalisés les années passées dans ce domaine (augmentation de 37 % du nombre de diplômes depuis 2014, création de la commission Formation et qualification des adultes (CFQA) au sein de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), recommandations de la CSFP concernant le financement de la CPA et prise en compte de la culture générale, etc.).

1.2 Déclaration d'engagement des partenaires

En dépit des avancées constatées ces dernières années, la CTFP a estimé important que les partenaires de la formation professionnelle se mettent d'accord sur les objectifs fondamentaux de l'encouragement de la CPA. Elle a donc décidé d'inclure cette thématique dans son programme annuel 2022 et, lors du Sommet national de la formation professionnelle de novembre 2022, d'amener les partenaires de la formation professionnelle à adopter une [déclaration d'engagement](#) sur les objectifs à atteindre en matière de CPA.

Dans cette déclaration d'engagement, les partenaires de la formation professionnelle, à savoir la Confédération, les cantons et les Ortra, affirment leur détermination d'encourager la CPA en se fondant sur des principes et des objectifs convenus en commun. Sur la base de cette déclaration, ils s'engagent à mettre en œuvre, dans leur domaine de compétence, des mesures visant à améliorer les conditions-cadres de la CPA.

1.3 Mandat du groupe de coordination « Certification professionnelle pour adultes »

En décembre 2002, un groupe de coordination dénommé « Certification professionnelle pour adultes » et composé de membres des partenaires de la formation professionnelle a été chargé par la CTFP de mener des travaux sur la base des principes énoncés dans la déclaration d'engagement.

Le mandat de ce groupe de coordination est le suivant :

- accompagner la mise en œuvre du plan de mesures dans les années 2023-2024 ;
- coordonner et harmoniser les mesures au mieux ;
- suivre la mise en œuvre des mesures par un monitoring approprié, discuter des éventuelles difficultés, identifier les besoins d'action et mettre en évidence les progrès accomplis ;
- informer régulièrement la CTFP de l'état d'avancement des travaux et, le cas échéant, proposer des améliorations ou des pistes d'action supplémentaires.

2 Récapitulatif des mesures menées à bien et en cours

Le tableau ci-après récapitule les mesures découlant de la déclaration d'engagement adoptée lors du Sommet national 2022 et indique l'état d'avancement de chacune d'entre elles.

Mesures	État d'avancement du projet (au 01.09.2023)	Statut	Direction du projet
La Confédération examine l'éventuelle nécessité de réviser le guide <i>Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale</i> en se fondant sur les retours par écrit des cantons.	Les cantons examinent l'éventuelle nécessité d'un retour par écrit.	Lancé	Confédération
Sensibilisation des organes responsables de la formation professionnelle initiale à la CPA dans le cadre des révisions de professions.	La mesure est déployée dans le cadre des révisions de professions. Les organes responsables sont conseillés par le SEFRI et ont à leur disposition divers documents de base (manuels et guides).	En continu	Confédération
Monitoring de la mise en œuvre de la recommandation concernant la prise en compte des acquis en matière de culture générale dans le cadre de la CPA.	Les retours d'expérience sur cette mise en œuvre font actuellement l'objet d'un recensement.	Monitoring par la CFQA sans doute à l'horizon 2024 (év. 2025)	Cantons
Soutien à des projets destinés à optimiser les conditions-cadres de la CPA par le biais de l'encouragement de projets.	Financement dans le cadre des art. 54/55 LFPr.	En continu	Confédération/cantons, Ortra et tiers
Mandat d'établissement d'un état des lieux en matière de reconnaissance des diplômes étrangers.	Mandat attribué au troisième trimestre 2023. État des lieux prévu pour le deuxième semestre 2024.	Lancé	Confédération
Mise à disposition de matériel destiné à des campagnes de communication	Du matériel de campagne disponible dans toutes les langues officielles peut être utilisé pour faire connaître ce thème et y sensibiliser divers groupes cibles.	En continu	Confédération/cantons, Ortra
Sensibilisation des personnes et des entreprises	Dans leur communication, les partenaires de la formation professionnelle attirent régulièrement l'attention sur le thème de la CPA.	En continu	Confédération, cantons et Ortra

Mesures	État d'avancement du projet (au 01.09.2023)	Statut	Direction du projet
Dans chaque canton, il est possible d'accéder facilement aux informations et aux services de consultation concernant la prise en compte des acquis.	Parallèlement à l'orientation professionnelle, un service ou un interlocuteur spécialisé dans la CPA est à disposition dans chaque canton.	En continu/ effectué	Cantons
Un état des lieux montre la situation en matière de prise en compte des acquis et identifie les éventuelles lacunes.	Le rapport « Relance de la de prise en compte des acquis » a été élaboré et approuvé par la CTFP	Terminé	Cantons
Une enquête menée auprès des entreprises montre l'importance des besoins en matière d'obligation pour les adultes sous contrat d'apprentissage de rester dans l'entreprise et met en évidence les besoins d'information des entreprises quant à la manière d'organiser une CPA sans contrat d'apprentissage.	L'évaluation des résultats de l'enquête sera discutée au sein du groupe de travail et avec les cantons au dernier semestre 2023.	En cours de mise en œuvre	Union patronale suisse
Étude confiée à l'ETH Zurich sur la prise en compte des acquis et la validation des acquis de l'expérience en Suisse et dans l'Union européenne	L'étude est prête et sera publiée au dernier semestre 2023. Elle servira de base à la réponse au postulat 21.3235 .	Terminé	Confédération
Étude confiée à l'Université de Zurich sur l'analyse de la validation des acquis de l'expérience en Suisse et en France	L'analyse est prête et sera publiée au dernier semestre 2023. Elle servira de base à la réponse au postulat 21.3235 .	Terminé	Confédération
Dans le cadre du projet « Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes », les cantons recensent les offres existantes en la matière et coordonnent leur développement.	Le projet « Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes » est mené dans le cadre du mandat Optima « Registre des écoles professionnelles », qui a été adopté par la commission Organisation et processus de la CSFP. Le registre des écoles professionnelles est prévu d'ici la fin 2023.	En cours de mise en œuvre	Cantons

Mesures	État d'avancement du projet (au 01.09.2023)	Statut	Direction du projet
Dans le cadre du projet partiel 2 « Financement des cours interentreprises » issu du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle », recensement des pratiques de financement des cours interentreprises pour les apprentis sans contrat d'apprentissage.	L'étude a été publiée au deuxième semestre 2023. Les mesures qui en découlent ont été adoptées par la CTFP et sont mises en œuvre en fonction des responsabilités respectives.	En continu	Confédération, cantons et Ortra
Suivi du rapport « Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes : inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse ».	Un monitoring est prévu tous les 2 à 3 ans. Dans l'intervalle, la commission CFQA de la CFSP a commencé à tenir une liste des évolutions dans le domaine des coûts directs et indirects imputables à la CPA. Cette liste a vocation à être complétée en continu.	2025/2026	Cantons
Les cantons examinent, en accord avec la Confédération, si les diplômes visés à l'art. 32 OFPr doivent être pris en compte dans le calcul de la clé de répartition pour les forfaits versés par la Confédération.	La commission CFQA, qui avait sollicité la prise en compte, dans les forfaits versés par la Confédération, des diplômes visés à l'art. 32 OFPr pour les personnes sans contrat d'apprentissage, a retiré sa demande en raison des difficultés considérables, tant systémiques que financières, qu'elle soulève.	Terminé	Cantons

3 Proposition

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2023 prennent acte du rapport portant sur l'état des travaux et approuvent la poursuite de la mise en œuvre.